

DESCRIPTION D'AFFECTATION DE VOLONTAIRE DES NATIONS UNIES

Préambule :

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, est chargée de promouvoir le volontariat pour la Paix et le Développement. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Les Volontaires des Nations Unies contribuent à la paix et au développement en faisant du plaidoyer pour le volontariat en général, en encourageant les partenaires à intégrer le volontariat dans leurs programmes de développement et en mobilisant des volontaires. Dans la plupart des cultures, le volontariat est profondément ancré et établi dans les sociétés avec la tradition de partage et d'entraide au sein des communautés.

A cet égard, les Volontaires des Nations Unies prennent part aux différentes formes de volontariat et joue un rôle important pour le développement et la paix en collaboration avec les partenaires, les agences hôtes et les communautés locales. Durant toute leur affectation, les Volontaires des Nations Unies font la promotion du volontariat à travers leur action et leur conduite. S'engager dans les activités volontaires peut effectivement et positivement enrichir leur compréhension des réalités sociales et locales, aussi bien que créer un pont entre eux-mêmes et les personnes dans leur communauté d'accueil. Ceci rend le temps qu'ils dépensent en tant que volontaire plus valorisant et productif.]

1. **Titre d'affectation VNU :** **Volontaire des National Unies International**
2. **Type de lieu d'affectation :** **Sans famille**
3. **Titre fonctionnel :** **Spécialiste des droits de l'homme**
4. **Cadre stratégique du Programme VNU :** **Maintien de la paix**
5. **Lieu d'affectation/Pays :** **Bamako, Mali**
6. **Durée :** **24 mois**
7. **Date présumée du début d'affectation :** **octobre 2017**
8. **Agence/Institution hôte :** **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**
9. **Contexte organisationnel :**

Le Mali a eu à faire face à une triple crise politique, sécuritaire et institutionnelle avec le déclenchement de la rébellion armée dans le nord en janvier 2012 suivi par le coup d'Etat militaire en Mars 2012, puis l'occupation des deux tiers du territoire par ces groupes armés.

Pendant la période d'occupation des régions du Nord, les groupes armés se sont livrés à de violents actes de torture et autres pratiques de violation massive des Droits de l'Homme, des pillages et à la mise à sac des édifices publics. C'est ainsi que tous les symboles et toutes les infrastructures qui sous-tendent l'autorité de l'Etat dans les régions du Nord (Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka, Taoudéni), à savoir les Préfectures, les palais de justice, les maisons d'arrêts, les commissariats de police, les mairies et les résidences officielles des pouvoirs publics locaux ont été détruites. Tous les représentants de l'Etat et des responsables des Administrations structurantes se sont repliés vers le sud du Pays. Cette épreuve a considérablement affaibli l'autorité de l'Etat, porté atteinte aux institutions qui sous-tendent la gouvernance démocratique et affaiblit l'Etat de droit. Au sortir de la crise, avec la tenue de l'élection présidentielle suivie des législatives, les défis du secteur de la justice se sont démultipliés. Pour inscrire ses réponses aux besoins prioritaires dans une vision et une

stratégie holistiques, le Gouvernement malien a adopté et mis en place un Plan de restauration de l'autorité de l'Etat et d'accès à la justice, avec l'appui des Nations Unies et des autres partenaires techniques et financiers, qui s'est traduit, entre autres, par la réalisation des études pour renforcer la chaîne pénale, la conduite des réformes institutionnelles des secteurs de la justice et de la sécurité. Un des objectifs majeurs assignés à toutes ces initiatives est d'assurer la présence effective de l'Etat malien et pour lui permettre de continuer à exercer les fonctions régaliennes y compris à travers des instances de gouvernance constituées par les démembrements et les collectivités locales, afin de reprendre la fourniture de services de base, de contribuer au retour de la paix et d'organiser l'accès à la justice pour tous, le relèvement économique de ces régions qui ont particulièrement et souffert du conflit. Aussi, à travers le rétablissement de la présence effective et permanente de l'Etat dans ces régions particulièrement affectées, le but de l'engagement de l'Etat malien et de ses partenaires est de renforcer le contrat social unissant les populations des zones affectées, quelles que soient leur ethnicité, genre ou convictions religieuses. Sur le terrain ces efforts se sont traduits par des actions de réhabilitations, de dotation en équipements et de renforcement des capacités. Toutes les actions ont été conduites dans une logique d'appropriation nationale et se sont caractérisées par l'utilisation de la main d'œuvre locale pour valoriser les ressources locales et offrir du travail rémunéré aux jeunes et aux femmes afin d'accélérer le processus de relèvement.

C'est dans la même dynamique que s'inscrit la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger qui a été signé juin 2015 offrant ainsi une possibilité viable de tourner définitivement la page du conflit armé et de s'engager dans la voie d'une réconciliation durable, de l'opérationnalisation de la réforme du secteur de la justice à travers la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et la Mise en Œuvre de l'Accord d'Alger (PU-RSJ-MOA).

Dans la foulée, et sur la base de l'Accord de paix, Résolution 2295 du 29 Juin 2016 du Conseil de sécurité charge la MINUSMA de s'attacher surtout à asseoir l'état de droit à travers le renforcement des capacités institutionnelles, les réformes et l'amélioration de l'accès de la population à la justice, à soutenir la mise en œuvre de mesures de réconciliation et de justice transitionnelle, et à s'attaquer aux problèmes de responsabilité et d'impunité. Ces priorités complètent les stratégies définies dans le Cadre d'action en faveur du développement de l'ONU 2015-2019. La volatilité des conditions de sécurité dont témoigne la recrudescence des attaques terroristes, réitère l'importance de la mise en œuvre urgente des éléments de l'Accord de paix qui concernent l'état de droit, la réconciliation et la justice.

En réponse à ces nouvelles réalités et aux besoins prioritaires ainsi définis, les organismes des Nations Unies fournissant un appui aux activités policières, judiciaires et pénitentiaires ont développé un Projet commun dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination (CMC). Ce Projet intitulé « *Lutter contre les facteurs de conflit au Mali à travers l'Etat de droit* » qui est un projet commun des Nations Unies regroupe les moyens collectifs, les avantages comparatifs et l'expertise des Partenaires CMC de l'ONU dans le pays – la MINUSMA, le PNUD, l'ONUSD, Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), UNMAS et l'ONU Femmes – afin d'appuyer la mise en œuvre du Projet dans les domaines suivants : (i) Renforcement institutionnel des structures nationales de l'état de droit ; (ii) Renforcement de la capacité opérationnelle à fournir des services de maintien de l'ordre et de justice ; (iii) Renforcement du service pénitentiaire ; et (iv) Amélioration de l'accès à la justice pour les populations affectées par le conflit.

10. Description des tâches :

Sous la supervision directe du Conseiller Technique Principal du Projet Global Focal Point, le/la Volontaire des Nations Unies effectuera les tâches suivantes :

- Apporter un appui en matière de droits de l'Homme en harmonie avec les engagements internationaux du Mali ;
- Sur la base des orientations définies par le CTP apporter un appui pour la transposition des dispositions des conventions internationales relatives aux droits de l'Homme en droit interne (UA, CEDEAO) ;
- Accompagner les initiatives du CTP contributives au renforcement des capacités des acteurs de la justice au Mali particulièrement en matière de droits de l'Homme ;
- Appuyer la formation des magistrats et des auxiliaires de la justice sur des thématiques liées à la thématique des Droits de l'Homme en vue de renforcer leurs capacités en cette matière ;

- Renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire et des organisations de la société civile en matière de protection et de promotion des Droits de l'homme ;
- A l'heure de travailler avec ses homologues nationaux, le Volontaire est fortement encouragé à mettre de côté du temps consacré à la formation, le coaching, le mentorat et le développement des capacités.

En plus de ce qui précède, les Volontaires des Nations Unies sont censés :

- Renforcer leurs connaissances et compréhension du concept du volontariat en lisant la documentation mise à disposition par le programme VNU, les publications externes et prendre activement part aux activités du programme VNU, par exemple s'impliquer dans les activités commémoratives de la Journée internationale des Volontaires (JIV), le 5 décembre.
- Se familiariser et développer toute forme de volontariat traditionnel et/ou local au niveau du pays d'accueil.
- Réfléter le type et la nature des actions volontaires qu'ils entreprennent, y compris leur participation dans les réflexions substantielles.
- Contribuer à la rédaction des articles sur les expériences de terrain à soumettre pour la publication du programme VNU/ site web, bulletin et notes de presse, etc.
- Contribuer au Programme d'accueil des Volontaires des Nations Unies nouvellement arrivés dans le pays d'affectation.
- Promouvoir ou conseiller les groupes locaux dans l'utilisation des volontaires en ligne ou encourager les individus et les organisations à utiliser les services de volontaires en ligne quand cela est techniquement possible.

11. Résultats attendus :

- La révision des textes nationaux et la transposition des dispositions des conventions internationales relatives aux droits de l'Homme en droit interne malien ont bénéficié de son appui en termes d'expertise technique ;
- Le renforcement des capacités des acteurs de la justice au Mali a bénéficié de son appui multiforme sur les questions relatives aux droits de l'Homme ;
- L'administration pénitentiaire et des organisations de la société civile travaillant dans le secteur ont bénéficié du renforcement de leurs capacités y compris sur la connaissance du droit et des procédures relatives à la protection des Droits de l'Homme ;
- Le développement des capacités grâce à l'encadrement, le suivi et la formation continue, en travaillant avec (y compris la supervision) le personnel national ou homologues de la contrepartie (gouvernementale ou non-gouvernementale, y compris les partenaires d'exécution (IP));
- La perspective de l'âge, le genre et la diversité (AGD) est systématiquement appliquée, intégrée et documentée dans toutes les activités tout au long de l'affectation
- Un mot sur les résultats concernant le volontariat pour la paix et le développement pendant l'affectation, comme par exemple le nombre de volontaires mobilisés, participation aux activités et contribution au développement des capacités.

12. Qualifications/compétences et expérience requises :

A. Niveau de qualifications :Licence/Maitrise

Bac plus au moins deux années d'expérience professionnelle dans une discipline juridique

Domaine de qualification(s) : Droits de l'Homme

Nombre d'année d'expérience requis : 3-5 ans

Langues : Français

Exigence de Permis de conduire dans l'accomplissement du travail : oui

Exigences requises pour l'utilisation de l'outil informatique : Bonne connaissance du pack office (Word, Excel, Power Point)

B. Compétences et valeurs :

- Intégrité et professionnalisme: fait montre d'une expertise dans le domaine de spécialité et d'une capacité d'appliquer un bon jugement; niveau d'autonomie très élevé, de l'initiative personnelle et la capacité de prendre ses responsabilités; la volonté d'accepter les responsabilités et capacité à

travailler de façon autonome selon les procédures établies dans un environnement politiquement sensible, tout en exerçant largement son pouvoir discrétionnaire, l'impartialité et la neutralité; capacité à gérer l'information de façon objective, précise et confidentielle; spontané et ayant un sens de service.

- Responsabilité: mature et responsable; capacité à fonctionner dans le respect des règles et règlements de l'organisation.
- Engagement à l'apprentissage continu: fait montre d'initiative et de volonté d'apprendre de nouvelles compétences et se tenir au courant des nouveaux développements dans son domaine d'expertise; capacité d'adaptation aux changements qui surviennent dans l'environnement de travail.
- Planification et organisation: fait montre d'efficacité organisationnelle et des compétences et de la capacité à gérer un grand volume de travail d'une manière efficace et contribue à la résolution des dans les délais; capacité d'établir des priorités et à planifier, coordonner et suivre son (propre) travail; capacité à travailler sous pression, avec des délais contraignantes, et de gérer plusieurs projets / activités.
- Le travail d'équipe et le respect de la diversité: aptitude à travailler efficacement avec les autres secteurs/unités au sein de l'organisation; aptitude à établir et maintenir des rapports de travail harmonieux dans un environnement multiculturel, multi-ethnique avec sensibilité et respect de la diversité et de l'égalité;
- Communication: fait montre de compétences interpersonnelles; de bonnes compétences en communication orale et écrite, y compris la capacité d'écrire des rapports clairs et concis; capacité d'effectuer des présentations, des options d'articuler et de positions de façon concise; capacité à prendre et défendre des recommandations; capacité à communiquer et faire preuve d'empathie avec le personnel (y compris le personnel national), le personnel militaire, les volontaires, les homologues et les interlocuteurs locaux issus de milieux très divers; capacité à garder son sang-froid et rester utile envers le personnel, tout en étant objectif, sans montrer l'intérêt personnel; la capacité de transférer des informations et des connaissances à un large éventail de différents groupes cibles;
- Flexibilité, adaptabilité et capacité et la volonté d'opérer dans les environnements difficiles, distants et potentiellement dangereux pour de longues périodes, impliquant des difficultés physiques et peu de confort, et notamment de fréquents déplacements au sein de la zone d'opérations; la volonté d'être déployé/transféré à d'autres lieux d'affectation dans la zone d'opérations, si nécessaire;
- Un engagement véritable envers les principes des affectations des volontaires, qui comprend la solidarité, la compassion, la réciprocité et l'autonomie; et l'engagement envers les valeurs fondamentales de l'ONU.

13. Conditions de vie :

Le Mali est un pays qui tente actuellement de se remettre d'un conflit dans sa partie septentrionale. L'ensemble du territoire est un lieu d'affectation sans famille. Cette affectation est prévue à Bamako où les conditions de vie et de sécurité sont satisfaisantes. Toutefois, en raison des événements récents à Bamako, la phase de sécurité a été portée à SLS 4 (Substantiel - selon la classification de sécurité de l'ONU). Actuellement, le personnel international (y compris les Volontaires ONU) affecté au PNUD à Bamako bénéficie d'une indemnité de Rest and Recuperation (R&R) toutes les 8 semaines.

Pour entrer au Mali, un passeport valide est requis. Un visa est également obligatoire, à l'exception des ressortissants des États membres de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), du Maroc et du Cameroun. Les ressortissants d'autres pays doivent contacter la représentation du Mali dans leur pays de résidence. Pour ceux qui n'ont pas de représentation Malienne dans leur pays de résidence, le visa peut être délivré à l'aéroport de Bamako. Dans tous les cas, une Note Verbale sera émise dans le but de faciliter la délivrance des visas pour le Volontaire des Nations Unies sélectionné. Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire et une carte de vaccination doit être apportée avec vous pour le poste de contrôle des autorités sanitaires maliennes

à l'aéroport. Le volontaire sélectionné des Nations Unies doit assister, dès le début de la mission, à toutes les formations liées à la sécurité, qui sont obligatoires pour tout le personnel de l'ONU.

14. Conditions de Service : (Version en anglais- International Conditions Of Service-2015)

La durée de votre mission est de 24 mois.

Le/la volontaire reçoit une indemnité de subsistance des Volontaires (VLA) qui est composée de l'indemnité mensuelle de subsistance (MLA) et une allocation familiale (FA) pour les personnes à charge (maximale trois).

L'allocation de subsistance des Volontaires (VLA) est versée à la fin de chaque mois pour couvrir les frais de logement, les charges locatives (eau, électricité et gaz), le frais de transport, les communications et les autres besoins de base. Le VLA est calculé en appliquant l'indice d'ajustement de poste (PAM) au taux de VLA de base de 1571 dollars Etats Unis. Le VLA de base s'applique à l'ensemble des pays, tandis que le PAM est spécifique au pays et peut varier chaque mois en fonction du coût de la vie.

Cette méthode est ainsi établie pour s'assurer que les Volontaires internationaux des Nations Unies ont un pouvoir d'achat comparable quels que soient les lieux d'affectation. Le PAM est établi par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et est publié au début de chaque mois sur le site Web de la CFPI (<http://icsc.un.org>). Par exemple, si le PAM pour le mois en cours est de 54,6%, le VLA pour ce mois sera de $(1587 \text{ \$EU} \times 34,2/100) + 1587 = 2,129 \text{ \$EU}$. A ce montant obtenu s'ajoute une allocation familiale (FA) pour les volontaires qui ont des personnes à charge : 250 \$EU si le/la Volontaire des Nations Unies a un dépendant, et 450 \$ US si le/la Volontaire des Nations Unies a deux personnes à charge ou plus).

Quand les Volontaires des Nations Unies sont affectés dans des lieux d'affectation « sans famille » où les conditions de vie sont très difficiles et classées par la CFPI sous la Catégorie D ou E, ils reçoivent une prime mensuelle leur permettant de faire face aux dépenses additionnelles dues aux conditions de vie difficiles.

En outre, les Volontaires des Nations Unies reçoivent une indemnité d'installation (SIG) en début d'affectation (si le/la volontaire ne résidait pas dans le lieu d'affectation pendant au moins 6 mois avant la prise de fonction) et, également en cas de réaffectation à un autre lieu d'affectation.

Pendant leur affectation les Volontaires des Nations Unies sont couverts pour une assurance médicale et une assurance vie qui concerne également les situations d'invalidité permanente.

Ils/elles reçoivent le billet d'avion pour le voyage d'affectation et ont droits aux congés annuels et font partie intégrante du système de sécurité de l'ONU (y compris les remboursements des frais liés aux mesures de sécurité résidentielle). Ils/elles ont droit aux per diem pour les missions officielles au taux établis par l'ONU et aux congés dans les foyers. A la fin de l'affectation, un billet d'avion (si applicable) et une indemnité de réinstallation après service satisfaisant sont payés par le Programme VNU.

Le programme VNU enverra une copie des conditions de service, y compris le code de conduite, au candidat retenu pour de plus amples informations.

15. Candidature

Si vous n'êtes pas encore candidat dans notre banque de données VNU, nous vous invitons à enregistrer votre profil sur <https://vmam.unv.org/candidate/signup>. **Important:** après avoir créé votre compte VNU avec succès en validant votre adresse email, vous devrez compléter toutes les sections de votre profil et sélectionner le code de l'annonce: "**MLIR000556-2043**" sur la liste déroulante dans la section « Recrutement spécial » de MyProfile. Votre candidature ne pourra être considérée que lorsque vous aurez cliqué sur « Soumettre mon profil » (en vert). Vous recevrez un message automatique avec votre numéro d'identification, ce sera la preuve que votre profil est bien enregistré dans notre base de données VNU.

Si votre profil est déjà dans la banque de candidats VNU, veuillez le mettre à jour en vous connectant à la page: <https://vmam.unv.org/>, cliquez sur l'option « **Recrutement Spécial** » sur le menu à gauche, puis cliquez sur « **Editer** » et sélectionnez le code de l'annonce « **MLIR000556-2043** » dans la liste et validez en cliquant sur « **Mettre à jour** ».

Date de clôture des candidatures : 17 mai 2017. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.